

Villemur, le 5 avril 2022

PROTOCOLE SANITAIRE – 11 mars 2022

*(en lien avec le Protocole sanitaire 2021-2022 par le
Ministère de l'Éducation Nationale mis à jour le 10/03/2022)*

Préalable :

Karine BOUILLER
La Principale

Téléphone
05.34.27.62.30

Mail
[0311689t@ac-
toulouse.fr](mailto:0311689t@ac-toulouse.fr)

Rue Urbain Vignères
31340 Villemur-sur-
Tarn

- Pour l'année scolaire 2021-2022, une graduation comportant 4 niveaux a été établie par le Ministère de l'Éducation Nationale. **Le niveau 1 / vert s'applique dans les collèges à compter du 14 mars 2022.**
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre ou d'apparition de symptôme de Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Ils avertiront immédiatement l'établissement de l'absence de leur enfant en précisant les raisons. Tous les personnels s'engagent à appliquer les mêmes règles.

Règles générales du Niveau Vert

Accueil des élèves

Tous les élèves sont accueillis dans l'établissement.

Activités Physiques et Sportives

Il n'y a pas de restriction à la pratique d'activités à l'extérieur et à l'intérieur.

Sorties ou Voyages scolaires :

A partir du 14 mars, l'application des passes vaccinal et sanitaire sera suspendue. Les passes ne sont donc plus exigibles pour les sorties ou voyages scolaires.

Les sorties scolaires ou voyages scolaires sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. Si les dispositions du protocole de l'établissement d'accueil sont moins strictes que le cadre sanitaire du collège, **c'est le protocole Education Nationale qui s'applique.**

Le port du masque est obligatoire dans les transports.

Règles d'isolement et contact-tracing

Il appartient aux responsables légaux d'informer sans délai l'établissement des situations de cas positif ou cas contact.

Les élèves ou les personnels ne se sont pas considérés comme cas contacts à l'extérieur.

Les élèves ou personnels ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois ne sont pas soumis aux règles de dépistage et d'isolement.

- Identification des cas contacts :

Suite à la survenue d'un cas confirmé de Covid-19 parmi les élèves, tous les élèves ayant partagé un temps de classe avec le cas confirmé sont considérés comme cas contact, sans distinction entre ceux qui portaient le masque ou non.

- Les temps de classe sont les temps de classe habituelle, les groupes de spécialités ou d'option (Langues, Sciences, UPE2A, DUEE,) ainsi que les temps de CDI, de restauration et de



2/5

groupes sur le temps méridien (UNSS, ateliers spécifiques proposés aux élèves tels qu'échecs, chorale, ...)

- Les responsables légaux sont prévenus par l'établissement. Les élèves rejoindront immédiatement leur domicile ou seront accueillis dans l'établissement jusqu'à la venue d'un responsable légal. Le cas échéant, les élèves restent accueillis jusqu'à la fin de la journée ou de la ½ journée en cours.

- **Règles d'isolement des élèves :**

- **Les élèves cas contact de moins de 12 ans ou les personnels totalement vaccinés ou Les élèves de + 12 ans ou les personnels sans schéma vaccinal complet** doivent réaliser un **autotest** à J2.
 - Ils ne sont **pas soumis à un isolement**.
 - Une **déclaration sur l'honneur** n'est plus nécessaire.
 - **Le port du masque est recommandé pendant les 7 jours suivants.**
- Un élève ou un personnel cas contact identifié de nouveau cas contact d'une autre personne dans les 7 jours n'a pas à refaire le cycle des autotests supplémentaires.

- **Règles en cas de Covid-19 :**

- Si la personne a un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au 5^{ème} jour en cas de test antigénique ou PCR négatif.
- Si la personne n'est pas vaccinée (non vacciné ou incomplet), l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au 7^{ème} jour en cas de test antigénique ou PCR négatif.
- **Quelle que soit la situation, le port du masque est recommandé pendant les 7 jours suivants le retour.**

Application des gestes barrières :

- ***Lavage des mains :***

- Privilégier le savon et l'eau (30 s) et séchage à l'air libre ou avec un papier jetable (les serviettes collectives sont à proscrire)
- Pas de mesure de distanciation au lavabo
- Fréquence à minima :
 - à l'arrivée dans l'établissement
 - avant et après le repas (Des distributeurs de gel sont disponibles devant le self ainsi que devant les classes)
 - avant et après les récréations
 - avant et après les toilettes
 - au retour au domicile

- ***Aération et ventilation des classes et autres locaux :***

L'ensemble des locaux est aéré au moins 15 minutes avant l'arrivée des personnels et des élèves, chaque matin. Ils sont aérés au moins 5 minutes pendant les interours, récréations, temps méridien.

- ***Port du masque Elèves / Personnels :***



- En intérieur et extérieur, l'obligation du port du masque est levée. Les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à le porter.
- Le port du masque reste obligatoire dans les transports scolaires et transports publics.
- Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les personnes contacts à risque ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours qui suivent la survenue du cas.

3/5

- **Limitation du brassage**

- Il n'y a plus de limitation de brassage entre élèves.
- Les regroupements, les croisements et la circulation des élèves dans les bâtiments doivent être limités.

- **Distanciation :**

- En intérieur, la règle de distanciation physique de 1 m est le principe à mettre en œuvre lorsque cela est matériellement possible dans les espaces clos.
 - Si l'espace-classe est trop petit, on organise l'espace pour obtenir le plus de distance possible.
- En extérieur, il n'y a pas de distanciation physique pour les élèves quel que soit leur niveau.

Nettoyage / Désinfection des locaux et des matériels

- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, chaises) et des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, rampe d'escalier) sont nettoyés une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux bancs et jeux collectifs sont autorisés.
- Le prêt de matériel en classe (livres, crayons, papier, ...) est autorisé au sein d'une même classe. L'isolement de 24h ou la désinfection quotidienne des objets partagés est recommandé.

La restauration scolaire / Moments de convivialité

- Les plages horaires et le nombre de services doivent limiter les flux et la densité d'occupation. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées.
- Les espaces sont aménagés et l'organisation est conçue pour rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.
- Les moments de convivialité entre élèves et personnels ou entre personnels peuvent être organisés dans le respect strict des gestes barrière.

Réunions et instances

- Les réunions entre personnels ou avec les parents d'élèves peuvent se tenir en présentiel dans le strict respect des gestes barrières et d'aération.

Fonctionnement spécifique au Collège A. CAMUS

En lien avec le protocole sanitaire et le règlement intérieur



Accueil et sortie des élèves / Récréations :

- Les élèves peuvent circuler librement, dans la cour de récréation, sans port du masque et ni distanciation requise.
- 4/5 ○ En arrivant et sortant de classe, les élèves se lavent ou se désinfectent les mains.

Circulation et entrée en classe :

- Les élèves entreront / sortiront dans l'établissement par deux entrées en fonction de leur salle de classe,
- Les élèves entrent immédiatement en classe.
- **Toute la journée, l'attroupement et le stationnement dans les couloirs sont interdits, y compris par temps de pluie ou de froid. La circulation n'est autorisée que pour les changements de salle sur le temps des interours.**
- **Les élèves doivent limiter à l'essentiel leur venue à la vie scolaire, à la gestion et à la direction.**
- **Les élèves disposant de casiers doivent les utiliser au minima afin d'éviter la circulation.**

Salles de classe :

- Les professeurs ont à leur disposition un kit personnel d'utilisation (feutres de tableau, protection pour les claviers, tampons pour effacer). Ce lot ainsi que les masques sont à récupérer auprès de la gestionnaire.
- **Le réassort en matériel doit se faire le matin avant le début des cours.**
- Des lingettes seront utilisées pour désinfecter le matériel commun avant utilisation ou prêt.
- Les copies seront mises de côté de 24h avant toute correction.

- Infirmier / Assistante sociale / Psychologue :

- Les élèves pourront se rendre dans un de ces services avec un coupon de sortie de classe.

- Ventilation des locaux

- Les agents assurent l'aération le matin.
- Les professeurs aèrent la salle de classe à chaque interours. Ils font de même au moment de la récréation.
- Les agents se chargeront de fermer toutes les fenêtres en fin de journée.

Nettoyage / Désinfection :

- Les salles de classe seront désinfectées une fois par jour, matin ou soir.

Les sanitaires

- Les attroupements à l'intérieur des sanitaires sont interdits.



- En cas de surnombre à l'intérieur, les élèves devront attendre en respectant la distanciation matérialisée par marquage au sol.
- Le nettoyage des mains est obligatoire.

Transports scolaires :

- Dans les transports, le masque est obligatoire.

5/5 Stages :

Les élèves effectuant un stage d'observation, d'initiation ou d'application (3^{ème}, 4^{ème} Segpa, 3^{ème} Segpa) doivent se conformer à la réglementation en vigueur dans l'entreprise d'accueil, et tout particulièrement au protocole sanitaire.

Formation et information :

- Le présent protocole sera présenté à tous les personnels par un envoi par mail et une mise à disposition dans les différents services.
- Le présent protocole sera présenté aux élèves par leur professeur principal. Il sera également mis en ligne sur l'ENT et transmis à l'ensemble des partenaires du collège.
- Le protocole en vigueur à la date du CA sera présenté lors de la prochaine séance de cette instance.

Tout manquement réitéré au règlement intérieur et au protocole sanitaire induisant une mise en danger de l'élève ou de ses camarades pourra induire une punition ou une sanction.

Si la situation sanitaire l'exige, un **plan de continuité pédagogique** est mis en place pour assurer l'enseignement à distance par l'intermédiaire de Pronotes.

Ce protocole est communiqué à l'ensemble des familles, des personnels et des partenaires de l'établissement.

Le 11 mars 2022

Karine BOUILLER

L'équipe de Direction
Alain LAPORTE